



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 11 Janvier 2024

SERVICE EAU POTABLE DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE EAU DE LA REGIE EAU POTABLE Délibération n°11/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Janvier 2024
Date d'affichage	02 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	48
Nombre de Délégués en exercice	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	39
Nombre de Procurations	06

L'an deux mil vingt-quatre, le onze-janvier à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de ROULLOURS 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASIN Dirk, BENOIST Bernard, BESSIN Irène, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, LENOBLE Angélique, LETELLIER Nadine, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, COUPEAUX Alain, DEBROIZE Pascal, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, FAUDET Olivier,

Etait absent : Monsieur LEVERT Joël.

Procurations

- de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël
- de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur RAVENEL Georges
- de Monsieur BAZIN Lucien à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur COUPEAUX Alain à Monsieur HERMON Francis
- de Monsieur DEBROIZE Pascal à Monsieur RUAULT Jean-Claude
- de Monsieur ENGUEHARD Samuel à Monsieur JUS Eric

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Le Syndicat a créé par délibération de ce jour une régie dotée de la seule autonomie financière, pour la gestion du service EAU POTABLE.

En tant que régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R 2221-3 du CGCT, la régie est administrée sous l'autorité du Président et du Comité Syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur

Il revient au comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L. 2221-14 du CGCT, de désigner le directeur de la régie, sur proposition du Président du Syndicat ;

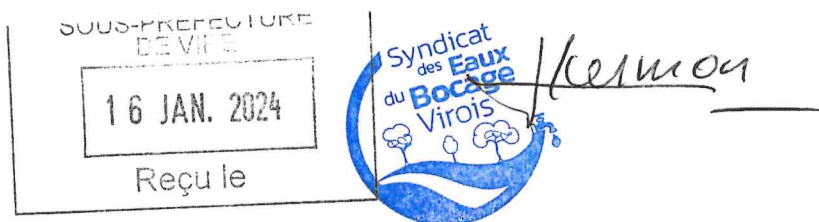
Il est proposé à ce titre au comité syndical de désigner Mme Laure Prinzbach comme directrice de la régie.

Vu les dispositions du CGCT, et notamment celles des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 et 11, les délégués syndicaux, après délibération, à l'**unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions 43 pour)** désignent Mme Laure Prinzbach comme directrice de la régie d'eau potable.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,



Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le